

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 55/01

ÉFAI – 010163 – AMR 51/047/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS
(NEVADA)

Thomas Nevius, noir, 44 ans

Londres, le 13 mars 2001

Une audience consacrée à l'examen du recours en grâce de Thomas Nevius aura lieu le 11 avril 2001, quatre jours avant son quarante-cinquième anniversaire. Cet homme, qui a été condamné à la peine capitale en 1982 pour le meurtre de David Kinnamon, est incarcéré dans le couloir de la mort de l'État du Nevada depuis presque vingt ans. Si son recours en grâce est rejeté, l'État fixera la date de son exécution.

David Kinnamon a été tué à Las Vegas en juillet 1980 lorsqu'il a découvert des cambrioleurs dans son appartement en rentrant de son travail. Tandis que les quatre intrus s'enfuyaient par une fenêtre, l'un d'eux a ouvert le feu et David Kinnamon a été tué. Sa femme, Rochelle Kinnamon, a en outre été victime d'une tentative d'agression sexuelle au cours des faits.

Deux des quatre intrus ont plaidé coupable de meurtre avec circonstances aggravantes et ont été condamnés à des peines de réclusion à perpétuité. Un troisième, le demi-frère cadet de Thomas Nevius, a plaidé coupable d'homicide volontaire, et bénéficié d'une libération assortie d'une mise à l'épreuve pour avoir témoigné contre son demi-frère.

L'avocat chargé de représenter Thomas Nevius en première instance n'avait jamais eu à défendre une personne encourant la peine de mort auparavant. Il a admis dans une déclaration sous serment que du fait de son inexpérience, son client n'avait pas bénéficié de l'assistance judiciaire requise dans une affaire de crime passible de la peine capitale. Ainsi, le jury n'a pas été informé des troubles mentaux de l'accusé. Thomas Nevius, dont l'enfance a été profondément marquée par le dénuement et les privations, a suivi un enseignement spécialisé dans le cadre de sa scolarité, et son quotient intellectuel (QI) a été évalué à l'époque à 64 (or un QI inférieur à 70 est un signe de retard mental). Au cours de l'année 2000, un expert a estimé que Thomas Nevius, dont le QI avait été évalué cette fois-ci à 68, souffrait de retard mental. Un second spécialiste, un neuropsychologue, est parvenu à la même conclusion, ajoutant que Thomas Nevius présentait des lésions cérébrales. Six anciens membres du jury qui l'a condamné en 1982 ont signé des déclarations sous serment dans lesquelles ils indiquent qu'ils ne se seraient pas prononcés en faveur de la peine capitale s'ils avaient eu connaissance de ces informations.

Au cours de la procédure de sélection des jurés, le représentant du ministère public du comté de Clark a récusé les quatre Noirs et les deux Hispano-Américains qui figuraient parmi les jurés potentiels. De ce fait, Thomas Nevius, qui est afro-américain, a été jugé par un jury exclusivement composé de Blancs pour meurtre sur la personne d'un homme blanc et tentative d'agression sexuelle sur la personne d'une femme blanche. Un ancien membre des services du procureur de district du comté de Clark a affirmé qu'il était de règle à l'époque « d'essayer de récuser tous les jurés afro-américains dans les affaires où l'accusé était afro-américain ». D'autres avocats ont signé des déclarations sous serment confirmant ces allégations.

L'avocat ayant assuré la défense de Thomas Nevius a affirmé par la suite que le représentant du ministère public lui avait dit au cours d'une conversation consécutive au procès : « Vous n'imaginez pas que je voulais tous ces nègres dans mon jury, tout de même ? » Le magistrat aurait ajouté, en faisant référence à l'exclusion de ces personnes : « J'ai fait du bon boulot, pas vrai ? » Sans avoir organisé la moindre audience consacrée à l'examen des preuves, la Cour suprême du Nevada a statué que les allégations de l'avocat n'étaient pas crédibles parce qu'il avait attendu trop longtemps pour les formuler. Du même coup, la Cour a laissé entendre que cet homme de loi, qui exerce aujourd'hui les fonctions de juge administratif, s'était livré à un faux témoignage. Le représentant du ministère public n'a pas catégoriquement nié avoir tenu ces propos, mais il a déclaré que s'il l'avait fait, c'était parce que l'avocat de la défense avait lui-même employé le terme « nègres » dans le cadre de leur conversation.

Un spécialiste des dépositions de témoins oculaires a réexaminé l'affaire et en a conclu que le témoin clé de l'accusation, Rochelle Kinnamon, qui a identifié Thomas Nevius comme étant le tueur, avait pu se méprendre. Il est notoire que l'identification d'un suspect par un témoin oculaire est sujette à caution, en particulier lorsqu'ils sont de races différentes et que le second pense reconnaître un individu auquel il a été confronté dans des conditions traumatisantes, mettant en péril son existence, comme c'était le cas en l'occurrence. Thomas Nevius n'affirme en aucun cas être totalement innocent des faits qui lui sont reprochés – son implication dans le cambriolage qui a débouché sur cet homicide suffisait pour qu'il soit reconnu coupable de meurtre avec circonstances aggravantes en vertu des dispositions de la législation du Nevada. Néanmoins, le fait qu'il ait été le seul accusé à être condamné à mort, et ce malgré ses troubles mentaux, jette sérieusement le doute sur l'équité de son procès.

Les membres du Réseau d'Actions urgentes qui souhaitent obtenir de plus amples informations sur cette affaire peuvent consulter le rapport intitulé *USA: Nevada's planned killing of Thomas Nevius* [États-Unis. Thomas Nevius doit être exécuté au Nevada] (index AI : AMR 51/001/01, mars 2001) sur le site web de l'organisation (<http://www.amnesty.org>).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Un projet de loi visant à interdire l'application de la peine capitale aux personnes affectées de retard mental sera soumis prochainement au corps législatif du Nevada. Dans 13 des 38 États de l'Union qui maintiennent la peine capitale, la législation comporte déjà des dispositions interdisant un tel recours à ce châtiment. En outre, les normes internationales s'opposent à l'application de la peine de mort aux individus souffrant de retard mental, et disposent que les États doivent accorder « *une protection spéciale aux personnes risquant d'encourir la peine de mort, qui leur permette [...] notamment de bénéficier des services d'un avocat à tous les stades de la procédure, cette protection devant aller au-delà de celle qui est accordée aux personnes qui ne sont pas passibles de la peine capitale* » (cf. résolution 1989/64 du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations unies). Dans le cas de Thomas Nevius, les autorités ont bafoué ces garanties internationales.

Le Comité des grâces du Nevada se compose du gouverneur, de l'*Attorney General* (responsable du système judiciaire de l'État) et des sept juges de la Cour suprême de cet État. Deux conditions doivent être remplies pour qu'un condamné à mort bénéficie d'une commutation de peine : la majorité des membres du Comité doit se prononcer en faveur d'une telle mesure et le gouverneur doit faire partie de cette majorité.

ACTION RECOMMANDÉE : fax / courrier électronique / lettre exprès / aérogramme / lettre par avion (en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

Rédigez vos appels en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations qui figurent ci-après.

- faites part de votre compassion pour les parents et amis de David Kinnamon, et soulignez que vous ne cherchez en aucune manière à excuser l'homicide dont il a été victime ;
- faites observer que six anciens membres du jury qui a condamné Thomas Nevius en 1982 ont déclaré qu'ils ne se seraient pas prononcés en faveur de la peine capitale s'ils avaient eu connaissance des troubles mentaux de cet homme ;
- faites valoir que le corps législatif du Nevada va bientôt examiner un projet de loi visant à interdire l'application de la peine capitale aux personnes affectées de retard mental, comme l'ont déjà fait 13 autres États de l'Union ;
- dites-vous vivement préoccupé par les allégations selon lesquelles le procès de Thomas Nevius a été entaché de discrimination raciale ;
- soulignez que des doutes subsistent quant au fait de savoir si Thomas Nevius, qui est le seul des quatre coaccusés à avoir été condamné à mort, est bien la personne qui a abattu David Kinnamon ;
- exhortez le Comité des grâces du Nevada à se conformer aux normes internationalement reconnues en matière d'équité et de respect de la dignité humaine, et à gracier Thomas Nevius.

APPELS À :

Comité des grâces du Nevada :

Susan McCurdy
Executive Secretary
Nevada Board of Pardons
1445 Hot Springs Road, #108-B
Carson City, Nevada 89711, États-Unis
Fax : + 1 775 687 6736

Formule d'appel : *Dear Board Members,* / Mesdames,
Messieurs,

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

Dans la mesure du possible, veuillez également envoyer des copies de vos appels au :

Law Offices of the Federal Public Defender
330 South Third Street, Suite 700
Las Vegas, NV 89101, États-Unis
Fax : + 1 702 388 6261

Vous pouvez également adresser de brefs courriers (pas plus de 250 mots) faisant état de vos motifs de préoccupation aux rédacteurs en chef des journaux suivants :

Letters to the Editor, *Las Vegas Review Journal*
PO Box 70, Las Vegas
NV 89125, États-Unis
Fax : + 1 702 383 4676

Courriers électroniques : letters@lvrij.com (Envoyez votre appel directement sous forme de courrier électronique, et non sous forme de fichier joint.)

Letters to the Editor, *Las Vegas Sun*
2275 Corporate Circle Drive, Suite 300
Henderson, NV 89014-7720, États-Unis
Fax : + 1 702 383 7264

Courriers électroniques : <http://www.lasvegassun.com/opinion/debate/> (via le site web du journal)

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -